

LA MAISON RELAIS D'AURILLAC

ANEF 15

PROJET DE SERVICE



Maison Relais ANEF
15
106 Avenue de
Conthe
15000 AURILLAC

☎ 06 81 21 37 28
09 65 40 00 46

20 Places



PREAMBULE

La Maison relais s'inscrit dans la politique gouvernementale de lutte contre la pauvreté et la précarité. Ses objectifs sont définis dans la Circulaire DGAS/SDA n° 2002-595 du 10 décembre 2002.

« La présente circulaire a pour but d'engager le développement d'une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion. Elle doit leur permettre une réadaptation à la vie sociale dans un **environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté.**

Les personnes qui ont connu la rue, ou qui, plus généralement, sont fortement désocialisées, éprouvent de grandes difficultés à s'adapter à un logement individuel. Elles ont besoin, très souvent, d'un temps de réadaptation à la vie quotidienne. **Cette période, qui peut s'inscrire dans une perspective durable,** réclame de s'accomplir dans des lieux porteurs de sens et dans lesquels elles peuvent **reconstituer des liens sociaux, culturels, affectifs** et redevenir des citoyens insérés dans un quartier, dans une commune à la vie desquels ils peuvent participer.

Concrètement, il s'agit de répondre aux besoins des personnes qui, sans nécessiter un accompagnement social lourd, ne peuvent, du fait de leur isolement social et affectif, trouver immédiatement un équilibre de vie dans un logement individuel autonome. »

Nous nous proposons de vous présenter notre projet de service selon le plan suivant :

- I. **La configuration de la structure**
- II. **Le cadre d'intervention**
- III. **Le public accueilli**
- IV. **Les interventions des travailleurs sociaux.**

I - CONFIGURATION DE LA STRUCTURE

1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La Maison Relais est localisée au 106 Avenue de Conthe à AURILLAC. Elle se situe à proximité de commerces et est desservie par la ligne de transport en commun n°40.

Sa localisation et son aspect extérieur ont été pensé pour ne pas en faire un lieu stigmatisé, repéré comme un établissement hébergeant des « personnes en difficultés », mais bien une résidence immobilière traditionnelle.

Le choix d'une structure de petite taille favorise son intégration dans le tissu urbain et social. De même, des locaux à tailles humaines favorisent la convivialité et le lien social pour les locataires. La maison relais permet de retrouver une position sociale la plus normalisée qu'il soit. Elle est source de bien-être et favorise leur sentiment d'indépendance.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est traitée conformément au code de la construction et de l'habitation. Les logements du rez-de-chaussée sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La maison relais comporte 20 logements, des annexes privatives comme les caves, des locaux collectifs et locaux de service, des espaces extérieurs (parking et jardin).

2. APPARTEMENTS DES LOCATAIRES

L'association par le biais des hôtes veille à ce que les logements répondent aux besoins de sécurité et de confort des locataires. Les appartements offrent à chacun le respect de leur intimité.

Ils bénéficient d'un équipement minimum:

- Plaques électriques
- Réfrigérateur
- Evier de cuisine
- Douche ou baignoire
- Placard encastré

Les locataires bénéficient de caves individuelles. Elles sont localisées au sous-sol. Tous les appartements sont connectés aux réseaux télécom et TV. Un visiophone permet d'être contacté directement depuis l'extérieur de l'immeuble.

Les logements ne sont pas meublés. Il faut en effet considérer que le choix, l'installation de mobilier sont des facteurs essentiels de l'appropriation d'un logement. Le travail sur l'investissement d'un appartement est une part importante du suivi social lié au logement.

Ces logements bénéficient d'un conventionnement avec l'état sur le principe des résidences sociales. Les locataires sont exonérés de la taxe d'habitation et peuvent bénéficier en

fonction de leurs ressources des Allocations Personnalisées au Logement dès le mois d'entrée dans les lieux.

3. LOCAUX COLLECTIFS

Le bâtiment est composé d'une partie à usage collectif. Ces locaux sont l'essence même de la Maison Relais. Les locataires y accèdent sur les temps de présence des travailleurs sociaux afin d'y trouver la convivialité, le lien social et le soutien dont ils ont besoin.

La salle de vie collective

La salle de vie est un espace essentiel : le cœur de la Maison Relais.

Cette salle permet de favoriser les contacts empreints de convivialité entre les locataires.

Il ne s'agit donc pas d'un « salon TV » mais plutôt d'un espace plurifonctionnel qui permet :

La réunion de 20 personnes

La présence de plusieurs petits groupes ayant des activités différenciées (conversations, jeux de société...)

La qualité spatiale du lieu est de première importance, l'ambiance est chaleureuse et donne envie d'utiliser l'endroit. Les matériaux, la qualité de l'éclairage, la nature et la disposition des ouvertures, du mobilier concourent à l'investissement des lieux par les locataires.

La salle de vie dispose d'un coin cuisine équipée d'une gazinière et d'un four. Le repas étant un moment privilégié d'expression de la convivialité, il est donc possible au sein des locaux collectifs.

Son usage est également tourné vers l'extérieur. Il répond à l'objectif de tisser du lien et de s'inscrire dans la « vie de quartier ». La salle de vie peut donc être utilisée pour des activités avec des partenaires extérieurs à la maison relais dans la mesure où elles présentent un intérêt pour l'insertion des locataires.

Le bureau des travailleurs sociaux

Il est situé à l'entrée de la partie collective. Cet axe central de circulation a pour but de faciliter les interactions avec les locataires. Deux types d'entretiens y sont réalisés sur rendez-vous et ponctuels en cas de nécessité.

La salle d'entretiens

L'emplacement de cette salle permet plus de discrétion. Les entretiens réguliers avec les locataires et leurs référents extérieurs y sont donc réalisés. De même, cette salle est adaptée pour les séances de relaxations proposées par le psychologue du service.

La salle d'activités

Cette pièce est destinée au déroulement des activités définies par les hôtes. Les activités seront menées par les hôtes et/ou un membre de l'équipe de la Maison Relais mais aussi par des intervenants extérieurs. Les activités proposées doivent tendre vers l'autonomie des locataires et ainsi être maintenues sur la seule demande des locataires sans la présence de l'hôte.

Une salle informatique

Deux ordinateurs connectés à Internet sont mis à disposition des locataires. L'accès à

Internet est un outil incontournable d'ouverture vers l'extérieur, d'accès à la culture... Les travailleurs sociaux de la Maison Relais peuvent intervenir à la demande pour aider les locataires à la découverte de cet outil.

Une buanderie

Les appartements ne disposent pas des branchements nécessaires à l'installation de machine à laver individuelles. Le collectif est ainsi doté d'un lave-linge et d'un sèche-linge à disposition des locataires. Les locaux sont les seuls accessibles en dehors des temps de présence de l'équipe éducative. La buanderie est équipée également de toilettes destinées au collectif.

Une chaufferie

Espaces extérieurs

La Maison Relais dispose d'un agréable jardin à l'arrière du bâtiment. Les locataires l'investissent grâce à une table de jardin et ainsi disposent d'un second lieu de regroupement propice à la convivialité.

Les locataires et un des travailleurs sociaux y ont aménagé un jardin potager. Une cabane de jardin est en libre accès afin que les locataires puissent travailler au jardin et ranger les outils.

Le jardin dispose d'un fil à linge abrité et d'un second au soleil.

Le parking est à la disposition des locataires et de leurs visiteurs.

Les règles d'occupation des locaux respectent la dignité et l'intimité des locataires et favorisent leur vie privée

4 - LOGEMENT DE L'HÔTE

Logement de type 4 mis à la disposition de l'hôte.

Ce logement a un lien avec le restant de la maison, mais son accès est différencié du reste de la maison.

II - CADRE D'INTERVENTION

1 - LE PERSONNEL

Les hôtes :

Temps du travail des hôtes (esses) :

2 contrats de travail : 1 ETP + O, 70 ETP.

Formation des hôtes (esses) :

L'institution a pris le parti d'embaucher des Travailleurs sociaux pour remplir cette fonction. Leur formation leur permet d'avoir une expérience reconnue dans le champ de l'accueil et de l'insertion des personnes en difficulté.

Le psychologue :

Interventions ponctuelles du psychologue à la demande des locataires et des hôtes.

La coordinatrice de service :

Temps de travail de la coordinatrice : 0.10 ETP.

2- ORGANISATION INTERNE

2.1 Fonctionnement de service

Les réunions de service :

Elles ont lieu tous les jeudis après-midi. Elles se composent des hôtes et de la coordinatrice de service.

Groupes d'Analyses des Pratiques :

Les GAP ont lieu à raison d'une fois par mois. Ils regroupent d'autres services : l'Entredeux, le SIAO et l'AVDL se joignent à la Maison Relais. Le psychologue anime les GAP.

Stagiaires :

Les hôtes accueillent et accompagnent des stagiaires (Conseillers en Economie Sociale et Familiale, Assistants sociaux, Educateurs et Moniteurs-éducateurs) afin de remplir la mission de formation de l'Association.

2.2 Outils « support » du service

Titres d'occupation

Les titres d'occupation font office de bail pour chaque locataire accueilli. Ils reprennent les obligations légales du droit locatif commun et celles spécifiques à la Maison Relais.

Règlement de fonctionnement et règlement d'habitation

Ces règlements sont des outils nécessaires au maintien de l'équilibre du collectif. Ainsi, ils doivent pouvoir servir de référence tant pour les locataires que pour les responsables de la structure.

Les différents articles qui le constituent doivent traiter d'aspects de l'organisation interne qui ne peuvent faire l'objet d'interprétation ou de négociation: ils fixent les droits et obligations communs à tous.

Livret d'accueil

Le livret d'accueil est remis à chaque locataire et aux partenaires. Il présente le cadre d'intervention de la Maison Relais (les missions, le personnel, le public et le cadre juridique)

Contrat de séjour et les avenants.

Il a pour but l'individualisation de l'accompagnement. Chaque contrat est tripartite signé par le locataire, le référent extérieur et la Maison Relais. Il contractualise les objectifs formulés lors de l'admission. Lors des synthèses suivantes, des avenants à ce contrat sont rédigés afin de correspondre à l'évolution de la situation de chaque locataire.

Attestation de remise de documents

Cette attestation est signée de chaque locataire venant ainsi certifier qu'ils ont reçu le règlement de fonctionnement et le règlement d'habitation, le livret d'accueil et le premier contrat de séjour.

Chartre des lois et des libertés

Comme la loi l'impose, elle est affichée dans le couloir des parties collectives.

Rapport annuel d'activités.

Rédigé chaque année par les hôtes, le rapport d'activité fait un état des lieux du travail mené à la Maison Relais de manière quantitative et qualitative.

2.3 Obligations des locataires

Les services

Si chaque logement est placé sous la responsabilité de son occupant, l'entretien des parties communes doit être assuré selon une répartition entre chacun des résidents. Cette contribution favorise l'acquisition de notions telles que la nécessaire hygiène des locaux, le respect du travail d'autrui ...

Le planning relatif à l'entretien des locaux, des espaces collectifs constitue des étapes

fondamentales pour l'appropriation des lieux et la restauration de liens de voisinage et de proximité.

Ces moments favorisent l'échange et permettent de se reconstruire petit à petit. Dans la gestion du quotidien, les personnes acquièrent de la confiance et des responsabilités. Autour de ce lieu de vie une dynamique intra-groupe voire citoyenne sera recherchée.

Réunion locataires

La réunion des locataires intervient tous les deux mois. Animée par les hôtes, elle se veut un moment d'échanges autour de l'organisation interne, de régulation des problèmes de la vie quotidienne ... Les hôtes sont vigilants à favoriser et respecter la parole des locataires. Plus largement, la réunion locataires favorise la dynamique de groupe.

Pour plus de convivialité et moins d'appréhension à participer à une réunion, une collation est proposée. Les recettes et les plats sont proposés par les locataires et cuisinés par leurs soins avec l'aide des hôtes.

Conseil de maison

Le Conseil de Maison regroupe les locataires ou un représentant élu ainsi qu'un représentant de l'institution.

Cette rencontre est l'occasion pour les locataires de porter un regard distancié sur leur quotidien, de se sentir impliqués et concernés par le fonctionnement de l'institution.

III - LE PUBLIC ACCUEILLI

1- Description du public :

Nous privilégions :

- ✓ L'accueil de personnes isolées (célibataires) sans enfants à charge, en situation régulière et résidant sur le département depuis plus de trois mois.
- ✓ Les personnes majeures dont l'état de santé est stabilisé sur le plan psychiatrique avec maintien des soins.
- ✓ Le public pour lequel la Maison Relais s'inscrit dans un parcours logique d'accès à l'autonomie.
- ✓ Les personnes fragiles présentant une certaine autonomie dans le quotidien mais ayant encore besoin d'accompagnement dans le développement de leurs habiletés sociales.

L'association fait le choix de diversifier les publics accueillis pour obtenir une mixité dans les problématiques. En effet, il n'apparaît pas souhaitable pour la dynamique de la maison qu'une seule catégorie de public soit retenue. Nous pensons ainsi limiter la stigmatisation potentielle du lieu en interne comme en externe et faciliter la création de solidarités interculturelles, intergénérationnelles entre les locataires.

2- Nos pré-requis d'admission

- ✓ La continuité des soins. Il nous paraît incontournable de travailler en partenariat avec les services hospitaliers.
- ✓ La poursuite du travail, de l'accompagnement mis en place avec le Référent social extérieur (travailleur social ayant orienté la personne, mandataire judiciaire...). Les hôtes ne font pas d'accompagnement social : les locataires doivent faire appel aux services sociaux de droit commun.
- ✓ Que le budget présenté soit compatible avec la redevance de la Maison Relais.

3- Procédure d'admission

1. Une visite est organisée avec chaque demandeur et leur référent social pour confirmer la pertinence d'une demande de logement.

2. Un dossier de candidature peut être instruit par le référent social suite à la visite. Le dossier de candidature doit faire état de l'état civil du demandeur, de son budget, de son parcours locatif et de santé. Le référent social doit rédiger le projet de vie du demandeur.

3. Un entretien avec les hôtes est organisé dès réception du dossier. Cet entretien doit permettre aux hôtes d'évaluer :

- La potentialité d'autonomie du candidat
- Son acceptation d'une vie en collectivité
- Sa capacité à se conformer aux règlements de fonctionnement et d'habitation.
- Sa volonté à s'investir dans son projet de vie.

4. La Commission d'attribution d'admission :

La Commission d'Attribution est composée des hôtes de la Maison Relais, de la Coordinatrice du service, d'un représentant de la DDCSPP, du CCAS d'AURILLAC et du Conseil Général.

La Commission est saisie en fonction de l'offre et de la demande de logement.

Les hôtes font la présentation du dossier de candidature ainsi que de leurs observations et analyse des situations.

La décision d'admission résulte d'une réflexion commune avec les partenaires présents toujours avec le souci que la Maison Relais soit bien la solution adaptée à la situation du demandeur.

La décision finale d'admission revient au gestionnaire, garant du fonctionnement de la structure.

5. La réponse officielle est envoyée par courrier à chaque demandeur dans les meilleurs délais. Une copie pour information peut également être envoyée au référent extérieur si besoin.

6. Un Procès Verbal est dressé et transmis aux partenaires.

L'offre de logements vacants est diffusée au SIAO.

IV. L'accompagnement des hôtes de la Maison Relais

1. Missions de la Maison Relais

La finalité du projet est l'autonomisation des personnes et leur stabilisation en vue de la prise d'un logement autonome à l'extérieur de la Maison Relais. Ce dispositif ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien dans l'habitat durable, sans limitation de durée. La Maison Relais offre un cadre semi-collectif destiné à favoriser l'intégration dans un environnement social.

Les hôtes travaillent donc à développer les habiletés sociales des personnes afin d'aller vers le logement autonome sans angoisses et avec un étayage adapté.

Le cadre sécurisant de la Maison Relais et l'individualisation de l'accompagnement permet aux personnes fragilisées de sortir des circuits sociaux spécialisés, de leur démontrer leurs capacités à accéder à une vie autonome et responsable, comme tout citoyen.

L'accompagnement apporté par les hôtes est donc central, tenant compte du projet de chacun. Cet accompagnement porte sur tous les domaines susceptibles de venir entraver leurs projets : budget, santé, emploi, difficultés relationnelles.... Sans faire de suivi social, les hôtes analysent, conseillent et orientent.

2. Moyens mis en œuvre

L'essentiel du travail à la Maison Relais est axé sur la création et le développement du lien social. Ce travail prend deux formes distinctes :

2.1 L'accompagnement individuel

Afin de contribuer au développement personnel, nous travaillons sur la particularité de chacun, en tenant compte de leurs attentes et en définissant individuellement les objectifs permettant d'augmenter leur potentiel d'autonomie. Ces objectifs sont évoqués et partagés avec les référents extérieurs lors de réunions de synthèse bimestrielles. Le contrat de séjour et ses avenants signés à cette occasion, nous permettent d'avancer selon le rythme, les besoins, les aspirations de chaque locataire.

Des entretiens avec les hôtes sont prévus régulièrement pour favoriser la relation de confiance et évaluer avec la personne son parcours.

L'accompagnement proposé par les hôtes de la Maison Relais couvre divers domaines :

- ✓ Travail à l'adaptation des comportements en société.
- ✓ Valorisation des capacités propres.
- ✓ Aide à l'épanouissement personnel.

- ✓ Orientation vers les services de droit communs extérieurs souvent sources d'angoisses pour les locataires. A cette occasion, des accompagnements sont possibles afin de diminuer les appréhensions et favoriser l'autonomie.
- ✓ Aide à l'appropriation de leur espace de vie, à l'investissement de l'appartement (décoration, entretien...).
- ✓ Information sur leurs droits, voire accompagnement physique pour les faire valoir.
- ✓ Travail sur l'image de soi (coiffure, tenue vestimentaire, hygiène, esthétique,...)
- ✓ Identification d'éventuelles difficultés budgétaires et orientation vers une aide adaptée en lien avec le référent social extérieur.

2.2 Intervention sociale collective

Pour développer la confiance en soi et valoriser leurs capacités propres, l'outil collectif est essentiel. Les locaux collectifs sont utilisés pour les ateliers d'entraînement aux habiletés sociales.

Ces ateliers n'ont pas une vocation occupationnelle mais ont pour objectif de renforcer les compétences sociales des locataires en proposant des activités adaptées à la satisfaction de leurs besoins humains.

Ces ateliers sont principalement pensés et animés par les hôtes et/ou le psychologue mais peuvent aussi ponctuellement être menés par des intervenants extérieurs spécialisés (ANPAA, élèves infirmiers...). Dans ce dernier cas, l'intervention extérieure au sein des locaux est utilisée comme une étape progressive dans l'accompagnement vers le droit commun.

Le projet d'entraînement aux habiletés sociales est annexé au projet de service.

2.3 Gestion locative

Les hôtes de la Maison Relais sont gestionnaires des obligations locatives :

- ✓ Etat des lieux (entrée, sortie)
- ✓ Signature des titres d'occupation
- ✓ Attestation de logement pour la CAF
- ✓ Etablissement des quittances et des avis d'échéance
- ✓ Réception des acquittements
- ✓ Médiation locative (entre les locataires, entre les locataires et l'association, entre l'association et polygone)

Ces missions sont exercées avec l'objectif de travailler avec les locataires à la gestion du budget d'un logement.

2.4 Travail partenarial

Nous travaillons avec diverses associations et organismes sur le bassin d'Aurillac :

Réseaux référents extérieurs :

- ✓ Associations de Protection des Majeurs.
- ✓ Conseil Général.
- ✓ Service Social hospitalier.
- ✓ APT.
- ✓ Tuteurs privés.
- ✓ ANPAA.

Réseaux d'insertion sociale, des loisirs et de la culture :

- ✓ Les Centres sociaux.
- ✓ Les salles de sport, le centre aquatique.
- ✓ Les associations sportives et culturelles.
- ✓ La médiathèque, la bibliothèque.
- ✓ Les associations caritatives.
- ✓ Le cinéma, le théâtre.
- ✓ L'office du tourisme.
- ✓ Le SAMSAH.
- ✓ Le groupe d'Entraide Mutuelle.

Réseaux santé:

- ✓ APT
- ✓ Centre Hospitalier
- ✓ Le SAMSAH.
- ✓ Professionnels paramédicaux libéraux
- ✓ ANPAA
- ✓ Ecole de soins infirmiers

Réseaux emploi et/ou formation :

- ✓ l'AGESI, Cap emploi.
- ✓ Les associations intermédiaires.

Réseaux logement :

- ✓ SIAO
- ✓ Polygone

PROJET D'ATELIERS « Entraînement aux habiletés sociales » à la MAISON RELAIS		
ÉTAPES	DEFINITIONS DES ETAPES	OUTILS, DÉMARCHES
1. Finalité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre aux locataires de s'inscrire dans une vie sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels doivent favoriser en interne ou en externe des opportunités pour que le locataire puisse expérimenter les nouveaux rôles qui les attendent. • Les professionnels doivent porter leur attention sur l'évolution des compétences sociales, des locataires, afin de discerner très rapidement les interventions à ajuster.
2. Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les compétences sociales des locataires en proposant des activités collectives adaptées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un panel progressif d'activités autour de la satisfaction des besoins humains (cf Pyramide de Maslow).
3. Émergence de l'idée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'autonomie des locataires en étant attentif à leurs capacités. ➤ Accompagner efficacement les locataires de la MR à se (ré) inscrire dans une vie sociale à l'extérieur de la MR ➤ Soutenir une dynamique active de réinsertion au sein de la maison relais ➤ Observations comparables chez les partenaires (psychiatrie, GEM...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'informations - Réunions d'équipe (GAP) - Observations - Rencontres partenariales

<p>4. Analyse de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Les locataires ont des difficultés pour aller vers l'extérieur de façon autonome et/ou avec un tiers * Besoin d'être accompagné dans des situations nouvelles * Pas d'outil d'évaluation de progression individuelle sur du long terme * Pas de repère permettant de vérifier si la présence d'un professionnel procure un réel soutien et favorise la participation du locataire dans ses démarches 	<ul style="list-style-type: none"> ● Brainstorming en réunion d'équipe ● Réunions partenariales ● Fiche de faisabilité
<p>5. Choix d'une stratégie <i>Formalisation des objectifs opérationnels</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Créer des ateliers psycho-éducatifs afin de développer, susciter et donner les moyens de rendre les capacités des locataires effectives ● Travailler la « confiance en soi » en valorisant les capacités individuelles des locataires ● Travailler à l'adaptation des comportements des locataires en société ● Favoriser les rencontres avec différents publics afin d'offrir des occasions de développer leurs réseaux sociaux ● Accompagner le groupe vers la culture et les loisirs en prenant en compte les problématiques de chacun ● Maintenir un accompagnement centré sur la personne et sa participation ● Permettre à tous les professionnels de faire remonter leurs observations pour évaluer avec le locataire les évolutions quant à sa participation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fiche « action », pour chaque atelier, élaborée en réunion d'équipe 2. Animation des ateliers par un intervenant de l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Relais (<i>psychologue et/ou travailleur social</i>) 3. Ateliers pouvant être ouverts aux publics des structures locales (<i>GEM, CHRS,...</i>) 4. Evaluation des ateliers au moyen d'une fiche

<p>6. Planification et mise en œuvre du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valoriser le temps de travail du psychologue à la MR ✓ Identifier une salle réservée aux ateliers ✓ Réserver une plage horaire hebdomadaire aux ateliers ✓ Garantir la cohérence entre la mise en œuvre et les objectifs ✓ Choisir des indicateurs de réussite ✓ Créer des outils permettant d'évaluer la progression des usagers ✓ Assurer le suivi et l'analyse du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Salle de « bricolage » non-utilisée par les locataires et les hôtes. ✓ Faire apparaître au planning des hôtes et du psychologue une demi-journée atelier à la MR. ✓ Travail en équipe ✓ Fiches de suivi des activités ✓ Fiche d'auto évaluation du locataire ✓ Bilans intermédiaires
<p>7. Bilan</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les compétences développées par les locataires • Rendre compte du projet : déroulement, résultats, ajustement des actions... 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilans personnalisés des locataires effectués avec les partenaires • Rapport d'activité